



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8206  
2 août 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE, DATEE DU 31 JUILLET 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN

J'ai l'honneur de me référer à votre note verbale du 9 juin 1967 par laquelle  
était transmis le texte des résolutions S/RES/233 et S/RES/234, que le Conseil de  
sécurité a adoptées les 6 et 7 juin 1967 respectivement.

J'ai pour instructions de mon gouvernement de vous faire savoir que le  
Gouvernement libanais accepte les résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité  
relatives au cessez-le-feu.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre  
comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,  
(Signé) Philippe TAKLA

\*\*\*\*\*

